

SALAIRES DES ENSEIGNANTS

300 € d'augmentation « en moyenne » et annuellement... on doit vraiment dire merci patron ?!!!



Ce qu'il nous vous dit pas : 400 € par mois en MOINS !
C'est la perte mensuelle de pouvoir d'achat pour les enseignants avec l'effet conjugué du gel du point d'indice et de l'inflation depuis l'an 2000 !

Communiqué de la FNEC FP FO

Quelques jours avant la rentrée scolaire, le ministre Blanquer s'est répandu sur les ondes et les écrans en annonçant pour 2020 que les professeurs engrangeront 300 € bruts d'augmentation « en moyenne ». **Ce qui reviendrait à 25 € par mois, soit 17 € nets, toujours en moyenne.**

Le ministre a oublié d'expliquer qu'il s'agit en fait d'un effet retard du protocole PPCR du gouvernement Hollande, protocole dont la mise en œuvre avait été suspendue pendant une année.

La pseudo-revalorisation PPCR repose sur deux leviers : l'augmentation du nombre de points attribués à certains échelons de la carrière d'une part, allant par exemple, de 0 pour les certifiés 2ème échelon classe normale (soit zéro euro), à 11 points supplémentaires pour les certifiés hors-classe au 4ème échelon (soit 52 € mensuels bruts supplémentaires). D'autre part, la création, en 2017, d'un nouveau grade, la classe exceptionnelle aboutit, pour une infime minorité de personnels à une augmentation de moins de 180 € bruts pour les mieux lotis.

Pour résumer : il n'y en aura pas pour tout le monde et tout était déjà prévu et budgété !

C'est à ce même protocole PPCR – dont le ministre Blanquer popularise les miettes et que FO n'a pas signé – que les fonctionnaires doivent la pérennisation du blocage du point d'indice (bloqué depuis 10 ans). Les personnels de l'Éducation nationale lui doivent aussi la généralisation des « entretiens de carrière » instituant l'arbitraire dans les évolutions de carrière et les rémunérations.

Encore faudrait-il soustraire de ces annonces l'augmentation des retenues pour pension civile, abusivement appelées « cotisations » puisque les pensions des fonctionnaires sont inscrites au budget de l'État. Ces pseudo-cotisations sont en réalité un impôt qui n'a cessé d'augmenter. De 7,85 % en 2010, il est passé à 11,10 % en 2020 !

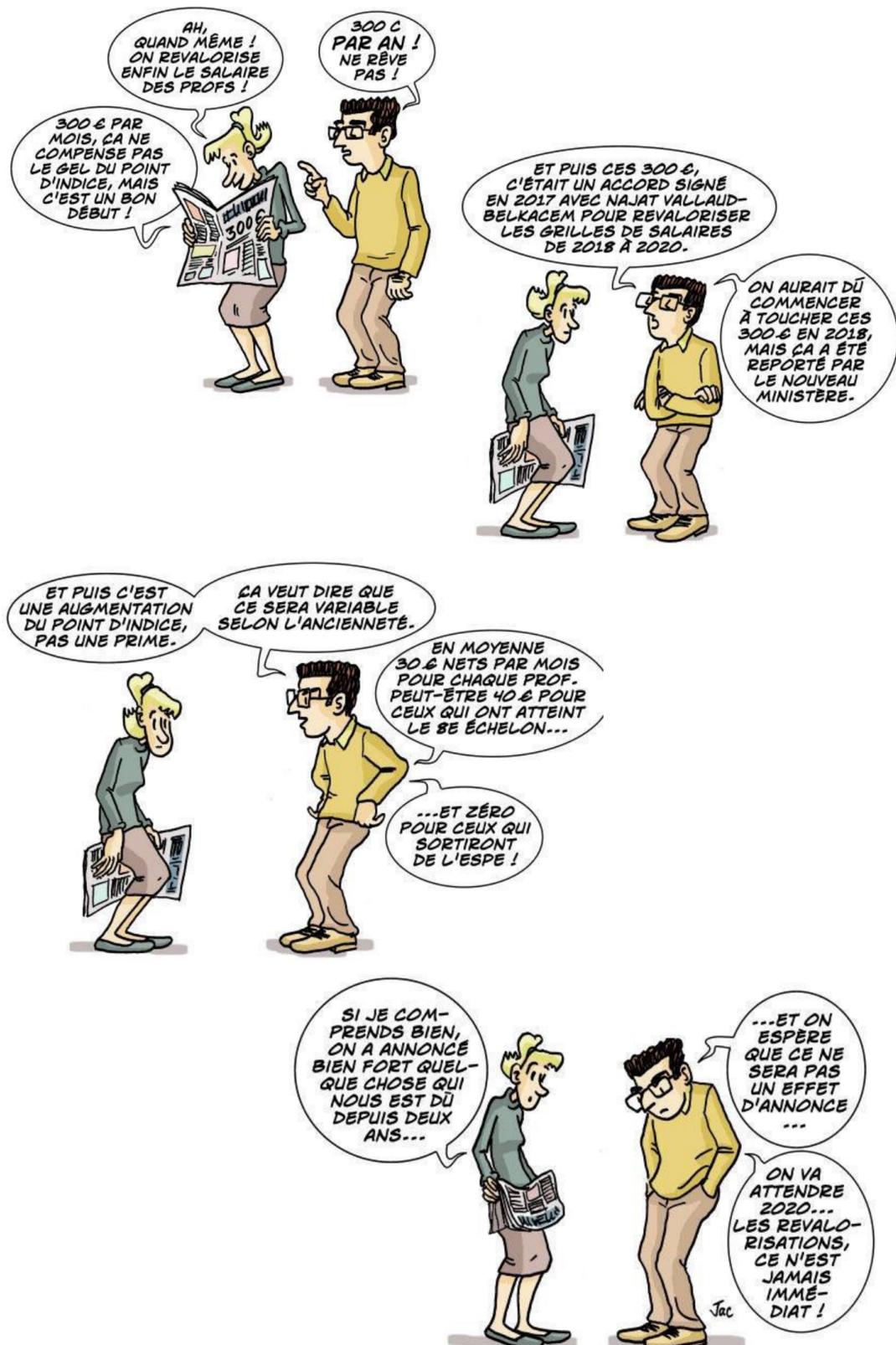
Ce qui explique que PPCR ou pas, **certaines verront leur salaire stagner voire baisser au 1 er janvier 2020.**

La FNEC FP-FO avec la fédération générale des fonctionnaires Force Ouvrière (FGF-FO) revendique 18 % d'augmentation de la valeur du point d'indice qui doit être immédiatement débloqué. C'est avec cette revendication que la FNEC FP-FO entrera dans les discussions annoncées par le gouvernement sur les rémunérations des enseignants.

Pour FO, les personnels de l'Éducation nationale sont fonctionnaires d'État et ils doivent le rester.

TELECHARGER

Billet d'humeur de Jac



Pour défendre mes droits et mes garanties statutaires de fonctionnaire d'Etat, je me syndique au SNUDI FO 13 pour 2019

Bulletin d'adhésion « spécial rentrée 2019 » à télécharger >>ICI<<

Vous pouvez fractionner votre règlement en autant de mois restant en 2019
Les cotisations de nos syndiqués sont les seules ressources du syndicat et la garantie de notre indépendance syndicale.

Se syndiquer au SNUDI FO vous donne des droits et des avantages :

- 66% de la cotisation est déductible des impôts
- être informé, et défendu en priorité en cas de besoin, même si nous défendons aussi les autres collègues dans la mesure de nos moyens et bénéficier du contrôle systématique de votre dossier par nos élus du personnel en CAPD, CTSD, CHSCT, Commissions de réformes, ...
- adhésion automatique à l'AFOC, 2ème association de consommateurs française
- participation aux évènements organisés par le syndicat tout au long de l'année (sur temps de travail ou hors temps de travail et pour ceux qui le souhaitent bien entendu).
- Lorsque vous êtes adhérent FO, vous êtes protégé par une assurance juridique professionnelle que la FNEC-FP FO a signé avec la MACIF.



Retrouvez toutes les informations pour défendre nos droits et garanties statutaires d'enseignants fonctionnaires d'Etat sur notre site

Un renseignement ?
Une question ?
Contactez-nous !

